Image not found or type unknown

Comment garder les droits de retourner en France...??

Par **ayleuh**, le **07/10/2009** à **12:13**

Bonjour...je me permet de vous ecrire et de demander conseil...mon fils nee en france en 1993 ayant vecu en france de façon continue jusqu'en 2006...apres cette date il est parti en turquie pour continuer ses etudes...a son depart on lui a fourni une carte republicaine qui est valable jusuq'a ses 18 ans...Mais comme il veut terminer ses etudes en turqui il perdra tout ses droits en france...comment pourra-t-il faire pour ne pas perdre ses droits, car apres avoir termine les etudes il a l'intention de retourner vivre en france. Merci d'avance pour votre aide...

Par **etrangers sans droit**, le **07/10/2009** à **18:16**

bonjour

apres 18 ans tout étranger doit demander à être autoriser à vivre en france

votre fils pourra argumenter qu'il a vécu 13 ans ici et y a fait ses études primaires qu'il a de la famille proche avec qui il a gardé des relations suivis et le cas échéant qu'il a une promesse d'embauche

il pourra obtenir une carte vie privée selon l'article L313 11 du CESEDA code des étrangers

en savoir plus sur mon blog

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés